

Séance du samedi 02 avril 2022

Date de la convocation: 30/03/2022

Membres en exercice : *L'an deux mille vingt-deux et le deux avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mickaël AUDEGOND,*
15

Présents : 11 **Présents :** Mickaël AUDEGOND, Henri MACE, Didier LETERME, Colette NOURRY, Ingrid LORIDANT, Dominique LEFEBVRE, Franco GRACEFFA, Martine CAPPON, Jean-Marc CLABAUX, Gautier MOERMAN, Lydie NOIRET

Votants : 14

Représentés : Nathalie BART, Frédéric PONTHEUX, Gaëtane DELATTRE

Excusés : Jérémy PRONIEZ

Absents :

Secrétaire de séance : Gautier MOERMAN

DE_2022_12 - Objet : Cimetière : Etablissement d'un caveau provisoire

Monsieur le Maire expose les faits suivants à l'assemblée ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2223-7 et suivants confiant au maire la police des funérailles et des lieux de sépulture,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2223-4, confiant au maire le soin d'affecter à perpétuité un ossuaire dans le cimetière communal,

Vu le code pénal, et notamment ses articles 225-17 et 225-18-1,

Vu l'article R2213-29 du CGCT qui définit les conditions dans lesquelles un corps mis en bière peut être déposé temporairement, dans l'attente de la crémation ou de l'inhumation définitive.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de valider la création d'un caveau provisoire dans le cimetière communal sachant que :

- Le dépôt du corps dans le caveau provisoire sera autorisé par le maire de la commune.
- Le délai d'utilisation du caveau provisoire ne pourra dépasser 6 mois.
- La sortie du cercueil du caveau provisoire fera l'objet d'une autorisation du maire.
- Le tarif de cet équipement a été fixé par délibération 2022-10 du conseil municipal en date du 2 avril 2022.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider cette délibération.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____